

ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS VAE

• Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture RNCP 40743

Niveau 4 NSF 331 Formacode 43441 Fiche RNCP 40743 Enregistré le 01/09/2025

• Diplôme d'État Aide-Soignant RNCP 40692

Niveau 4 NSF 331 Formacode 43436 Fiche RNCP 40692 Enregistré le 01/09/2025

DÉFINITION DE LA VAE

La **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, issue de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, est un moyen d'obtenir un diplôme en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie, en partant de son expérience professionnelle ou extraprofessionnelle.

Grâce à la VAE, toute personne peut faire reconnaître ses acquis de compétences par une certification (diplôme, titre professionnel, CQP...), peu importe son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation. Il est cependant indispensable d'avoir des compétences liées au diplôme visé, sans devoir apporter de preuves d'une durée minimale d'expérience.

Notre proposition d'accompagnement à la VAE se compose de 4 grandes étapes :

- **Rencontre entre le candidat et Saint-So'Formation en tant qu'Architecte-Accompagnateur de Parcours (AAP)** : vérification que le projet de VAE est réalisable et confirmation du choix de la certification envisagée (diagnostic de faisabilité), co-construction du parcours personnalisé, accompagnement du candidat à la recherche de prestataires pour les actes formatifs.
- **Constitution et transmission du dossier de faisabilité au certificateur** : envoi du dossier et retour de l'avis de recevabilité par le certificateur.
- **Phase d'accompagnement méthodologique pour la rédaction du dossier de validation et préparation à l'entretien** : co-définition du planning prévisionnel et des modalités de rendez-vous, accompagnement sur une durée de 6 mois à 1 an environ, définition de la date de dépôt du dossier de validation et transmission au certificateur en vue de l'entretien du candidat avec le jury.
- **Accompagnement de fin de parcours** : rendez-vous de post-jury, bilan de la démarche et accompagnement éventuel du candidat pour la recherche de sessions de formation sur les blocs de compétences non validés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Nos modalités d'accompagnement et méthodes pédagogiques permettent aux candidats de :

- Suivre un parcours de VAE simplifié.
- Se positionner sur leur projet et leurs motivations.
- Bénéficier d'un accompagnement pour la constitution du dossier de faisabilité et l'écriture du dossier de validation, notamment d'une aide pour décrire leur activité.
- Analyser les spécificités des situations de travail rencontrées.
- Développer leur pratique réflexive et prendre du recul sur leur pratique.
- Valoriser leurs acquis professionnels liés à leur expérience professionnelle et extraprofessionnelle en lien avec la certification visée.
- Développer leurs capacités de communication et d'argumentation.
- Se préparer à l'épreuve orale devant le jury.

DURÉE DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur une période de 6 à 8 mois (12 mois maximum).
- **Lorsque l'Architecte-Accompagnateur de Parcours (AAP) est choisi par le candidat sur la plateforme France VAE, celui-ci propose un rendez-vous dans les 8 jours ouvrés pour établir le diagnostic de faisabilité.**
- **À compter de la date de prononcé favorable de la recevabilité par le certificateur, le candidat a 6 mois calendaires pour démarrer son parcours.**
- L'accompagnement méthodologique à l'écriture du dossier de validation ne commence qu'après l'obtention d'un avis favorable de recevabilité. Il se déroule sur une **durée maximale de 50 heures** pour la validation de l'ensemble des blocs de compétences. Cette durée sera réduite à 25 heures en cas de validation partielle.

CONTENU DE LA FORMATION

- Rendez-vous pédagogique d'élaboration du parcours prévisionnel (**diagnostic de faisabilité**).
- Constitution du **dossier de faisabilité** et transmission au certificateur.
- **Accompagnement méthodologique à l'écriture du dossier de validation** : 30 heures maximum en individuel (15 heures si validation partielle des blocs de compétences), 20 heures maximum en collectif (10 heures si validation partielle des blocs de compétences).
- Éventuelle période de mise en situation en milieu professionnel.
- Éventuel parcours formatif d'un maximum de 70 heures (35 heures en cas de validation partielle).
- Transmission du dossier de validation au certificateur.
- **Préparation à l'entretien devant le jury.**
- Entretien post-jury de bilan et d'aide au suivi des préconisations.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Les modalités pédagogiques alternent entre **temps collectifs et individuels**. L'accompagnement collectif sera réalisé **en présentiel**, en face-à-face entre les candidats et l'Architecte-Accompagnateur de Parcours (AAP). La taille du groupe ne peut excéder 15 personnes. L'accompagnement individuel sera réalisé en face-à-face entre le candidat et l'AAP, **en présentiel**.
- L'écriture du dossier de validation se fait entre les différents temps de rencontre avec le formateur-accompagnateur de Saint-So'Formation, à qui le candidat envoie son travail 8 jours avant la date de chaque entretien.
- Lors de chaque séance d'accompagnement, un bilan est réalisé avec le stagiaire sur l'avancement des travaux demandés, les points positifs et les difficultés rencontrées.
- La date de dépôt du dossier de validation est fixée un ou deux mois après le début de la phase d'accompagnement méthodologique. La date de l'entretien avec le jury sera ensuite communiquée au candidat.
- **Pour le diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) et le diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), le certificateur est le **ministère de la Santé**.**

ACCÈS À LA FORMATION

- **Le diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) et le diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) font partie des certifications disponibles sur la plateforme France VAE. Le candidat doit donc en premier lieu s'inscrire sur France VAE : <https://vae.gouv.fr>**
Il transmet sa candidature à la structure Architecte-Accompagnateur de Parcours (AAP) de son choix.
- **Le parcours via la plateforme France VAE est accessible à tous les publics, sauf les candidats salariés du secteur public.** Dans ce cas, contactez en premier lieu un point relais conseil (PRC) ou un conseiller en évolution professionnelle (CEP). Plus d'informations sur <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/vae-ou-se-renseigner/>
- Un candidat qui souhaite entreprendre une démarche de VAE doit nécessairement **avoir réalisé une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé.** Il peut s'agir par exemple des expériences suivantes : activité professionnelle salariée ou non ; bénévolat ou volontariat ; inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ; responsabilités syndicales ; mandat électoral local ou fonction électorale locale ; participation à des activités d'économie solidaire, si le candidat est accueilli et accompagné par un organisme assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté ; période de formation ou de stage, y compris une préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ou une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP).
- Le candidat doit disposer d'un accès à du matériel numérique : ordinateur, accès Internet.
- Le candidat doit détenir une **Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 2** avant de se présenter au jury.
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès. Autres types de handicap : nous consulter.

COÛT DE LA FORMATION

- **Rendez-vous pédagogique d'élaboration du parcours prévisionnel (diagnostic de faisabilité) :** 120 € TTC. Un devis personnalisé pour votre accompagnement au parcours de VAE sera établi suite à ce premier rendez-vous.
- **Accompagnement au parcours de VAE :** 72 € TTC par heure.

Financements possibles : compte personnel de formation (CPF, hors coût du diagnostic de faisabilité), financement personnel ou financement employeur.

LE CENTRE DE FORMATION SAINT-SO'FORMATION

Nos formateurs Architectes-Accompagnateurs de Parcours (AAP), tous **issus du domaine professionnel** (infirmier, puéricultrice, cadre de santé...), ont été formés à la pratique réflexive et à l'accompagnement à la VAE. Saint-So'Formation fait le choix d'accompagner uniquement les candidats à la VAE pour les diplômes d'État d'Aide-Soignant (DEAS) et d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP). **Nous mettons ainsi notre expertise professionnelle au service de l'accompagnement des candidats par une connaissance fine des référentiels de compétences des métiers concernés.**

